

1 - Exercices 2015 et 2016 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération en date du 14 décembre 2015, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Convention entre la Ville de Besançon et l'Office National des Forêts

- Avenant n° 3 prorogeant la convention entre la Ville de Besançon et l'Office National des Forêts pour la gestion, l'entretien, l'accueil en forêts communales de Besançon jusqu'au 31 décembre 2016.

II - Conventions de location nouvelles et renouvellements

- **3 rue Beauregard** : Convention de location pour une salle de réunion mutualisée au profit de la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques, moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 01/04/2015).

- **3 rue Beauregard** : Convention de location pour une salle de réunion mutualisée au profit du Collectif de Défense des Droits et Libertés des Etrangers (CDDLE), à titre gratuit, suite au déménagement des locaux du Centre 1901 (Date d'effet de la convention : 23/04/2015).

- **Rue du Bougney - Atelier d'artiste** : Convention de location pour un atelier au profit de M. Raphaël ROUMEAS, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/08/2015).

- **Rue du Bougney - Atelier d'artiste** : Convention de location pour un atelier au profit de Mme Sarah RITTER, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/09/2015).

- **37 B rue de Chaillot** : Convention de location d'un appartement auprès de la SAIEMB Logement pour une mise à disposition pour nécessité absolue de service pour le gardien du complexe sportif de St-Claude moyennant un loyer annuel de 8 340 € (Date d'effet de la convention : 01/05/2015).

- **Chailluz** : Contrat de prêt à usage de terrains au profit du GAEC du Mont, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/01/2015).

- **Chemin de Port Arthur - Chalezeule** : Convention de location pour le mini-golf du 4 au 12 avril 2015 au profit de l'Association «Le Trait d'Union Chalezeulois» à titre gratuit, dans le cadre de la fête de ce quartier de Chalezeule (Date d'effet de la convention : 04/04/ 2015).

- **Rue Girod de Chantrans** : Convention de location pour la tour bastionnée des Cordeliers au profit de l'Association «Seize Mille» à titre gratuit, pour la présentation d'une installation vidéo (Date d'effet de la convention : 04/05/2015).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de location pour la Grande Halle de la Friche Culturelle, du 6 au 12 mai 2015, au profit de l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine lors du Trail des Forts à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 06/05/2015).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de location pour la Grande Halle de la Friche Culturelle au profit de l'Université de Franche-Comté pour la manifestation culturelle «Lux» à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 29/09/2015).

- **2 avenue de Chardonnet** : Convention de location de bâtiments et terrains par le service Voies Navigables de France au profit de la Ville de Besançon moyennant un loyer annuel de 1 616,76 € (Date d'effet de la convention : 29/05/2015).

- **55 Chemin du Fort de Bregille** : Convention de mise à disposition de locaux dans le Fort Beauregard, au profit de l'Association MAPE, à titre gratuit, pour le stockage de maquettes (Date d'effet de la convention : 11/05/2015).

- **Avenue de la Gare d'Eau** : Convention de location pour la tour bastionnée de Chamars au profit de l'Association «SEIZE MILLE» à titre gratuit, pour la présentation d'une œuvre artistique (Date d'effet de la convention : 04/05/2015).

- **Avenue de la Gare d'Eau** : Convention de location pour la tour bastionnée de Chamars du 28 mai au 9 juin 2015 au profit de l'Association Besançon Triathlon à titre gratuit, pour servir de base logistique lors de la manifestation «Besançon Triathlon Vauban» (Date d'effet de la convention : 28/05/2015).

- **5 rue des Iris** : Convention de location d'un appartement au profit de Mme TROUTIER, moyennant un loyer annuel de 2 040 € (Date d'effet de la convention : 01/07/2015).

- **6 rue de la Madeleine** : Convention de location pour un local communal dans une copropriété au profit de l'Association Tambour Battant moyennant un loyer annuel de 432 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2015).

- **6 rue de la Madeleine** : Convention de location pour un local communal dans une copropriété au profit de l'Association Caisse Solidaire de Franche-Comté moyennant un loyer annuel de 206 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2015).

- **28 rue Mégevand** : Convention de location pour l'Eglise Notre Dame du 2 au 6 juillet 2015 au profit de l'Association «ORGUE EN VILLE» à titre gratuit, dans le cadre du 7^{ème} festival Orgue en Ville (Date d'effet de la convention : 02/07/2015).

- **Chemin des Justices** : Convention de location d'un local de stockage au profit de M. et Mme POINSOT moyennant un loyer annuel de 35 € (Date d'effet de la convention : 01/08/2015).

- **32 avenue de l'Observatoire** : Convention de location au profit de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Bourgogne Franche-Comté (COMUE), à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 24/11/2015).

- **14 Chemin des Prés de Vaux** : Convention de location d'une partie d'un hangar au profit de l'entreprise Roland NONNOTTE moyennant un loyer annuel de 960 €, en attente de sa réinstallation chemin des Echenoz St-Paul (Date d'effet de la convention : 01/07/2015).

- **29 rue des Roses** : Convention de mise à disposition du préau de l'école Curie au profit de la MJC Palente-Orchamps à titre gratuit, par le service Education (Date d'effet de la convention : 01/09/2015).

- **3 Chemin des Torcols** : Convention de location pour un terrain communal sur le complexe sportif de St-Claude au profit de l'Association PASSE MURAILLE, pour y installer son chapiteau et poursuivre ses activités liées au cirque, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 23/08/2015).

III - Contentieux

- Affaire Mme P. c/ Commune de Besançon : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon en date du 10 novembre 2015.

La requérante sollicite l'annulation de la décision de licenciement sans préavis ni indemnité de licenciement, prise à son encontre par arrêté du Maire du 20 mai 2015, ainsi que la condamnation de la commune de Besançon à payer à son avocat, lequel renonce dans cette hypothèse à percevoir le montant de l'aide juridictionnelle, la somme de 2 000 € correspondant aux frais irrépétibles qu'elle aurait eu à supporter si elle n'avait pas été admise au bénéfice de l'aide juridictionnelle.

- Affaire Syndicat X. et autres c/ Commune de Besançon : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre de la requête en référé expertise déposée devant le Tribunal Administratif de Besançon le 23 décembre 2015.

Suite à la constatation de désordres lors des travaux de renouvellement de réseaux réalisés rue Moncey, les requérants sollicitent la désignation d'un expert judiciaire qui aura notamment pour mission de constater les désordres et les décrire, indiquer désordre par désordre leur origine et leur cause, préciser de quelle manière telle cause et tel intervenant à l'acte de construire interviennent dans tel désordre, déterminer le cas échéant et ordonner toute mesure conservatoire nécessaire à la sauvegarde de l'immeuble, préconiser les mesures propres à remédier aux désordres et à remettre l'ouvrage en l'état et en chiffrer le coût, et d'une manière générale, fournir au tribunal tous éléments d'appréciation de nature à lui permettre, dans l'hypothèse où il serait saisi d'une instance au fond, de se prononcer sur les responsabilités encourues et sur les préjudices subis, et du tout, dresser rapport.

- Affaire Commune de Besançon c/ M. P : Requête de la commune de Besançon devant le Tribunal Administratif de Besançon le 18 décembre 2015 en vue d'obtenir l'expulsion de M. P. ainsi que de deux personnes hébergées par lui, occupants sans titre d'une parcelle du domaine public de la commune, sous astreinte de 30 € par jour de retard et par personne à compter de la notification de l'ordonnance, et sollicitant l'autorisation de la commune à évacuer les biens déposés sur la parcelle concernée par l'intéressé.

Par Ordonnance du 24 décembre 2015, le Président du Tribunal Administratif de Besançon a enjoint l'intéressé ainsi que toutes les personnes présentes sur les lieux de quitter la parcelle et d'évacuer les installations qu'ils y ont illicitement établies, dans un délai de 5 jours, et a autorisé la commune de Besançon à y faire procéder avec le concours de la force publique au-delà de ce délai.

L'exécution de l'Ordonnance a nécessité la réquisition de la force publique par un huissier, le 19 janvier 2016.

- Affaire M. C et autres c/ Commune de Besançon : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon en date du 14 décembre 2015.

Les requérants sollicitent l'annulation de l'arrêté municipal en date du 15 octobre 2015 accordant à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le permis d'aménager un terrain familial sur une parcelle sise rue de la Providence à Besançon.

Par ailleurs, ils sollicitent la condamnation de la Ville de Besançon à leur verser la somme de 3 000 € au titre des frais irrépétibles.

- Affaire Maître B. contre Commune de Besançon : Défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un appel formé devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy enregistré le 30 décembre 2015 et transmis à la commune le 26 janvier 2016.

La requérante sollicite l'annulation du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Besançon le 30 octobre 2015 par lequel ce dernier a rejeté sa requête tendant à l'annulation de la délibération du 19 septembre 2013 approuvant la 5^{ème} modification du PLU de la commune. Par ailleurs, la requérante demande la condamnation de la Ville de Besançon à lui payer la somme de 2 500 € sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ainsi qu'aux entiers dépens.

IV - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT :

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Département Architecture et Bâtiments			
Fortifications Vauban - Restauration partielle du Bastion Tarragnoz et des remparts de la Gare d'Eau	04/01/2016	PATEU ROBERT 25000 Besançon	581 858,74 € HT
Département TIC			
Fourniture d'un logiciel de gestion informatisée de la petite enfance, de l'enfance et des activités dans les maisons de quartiers	07/12/2015	TEAMNET 75011 Paris	133 740 € HT
Département Eau et Assainissement			
Renouvellement de canalisations d'eau potable avec reprise de branchements d'eau potable et d'assainissement - Avenue de l'Observatoire du boulevard Churchill à la rue Dalloz	04/12/2015	LACOSTE Centre de Travaux Colas Est 25520 Evillers	95 928,75 € HT
Direction Maîtrise de l'Energie			
Contrôle technique pour les travaux de mise en conformité des mesures des émissions de polluants atmosphériques à la chaufferie urbaine de Planoise et des Hauts du Chazal	15/12/2015	VERITAS 57365 Ennery	25 085 € HT
Direction Parc Auto et Logistique			
Acquisition de vélos à assistance électrique	17/11/2015	LES VELOS DES CHAPRAIS 25000 Besançon	Minimum : 5 000 € HT Maximum : 50 000 € HT

V - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (unique- ment pour les marchés formalisés)
Département TIC				
Renouvellement et maintenance des Licences Revit et Building Avenant n° 1 : Evolution de 2 licences revit vers Building	IMAGINEZ 25220 Thisse	22 064 € HT	2 952 € HT	
Direction Citadelle - Patrimoine mondial				
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet Biospace du muséum de Besançon Avenant n° 3 : Complément de mission relatif aux phases de conception et réalisation du projet Biospace et prolongation de la durée du marché jusqu'à la réception du projet, soit jusqu'au 31/12/2016	SARL LES CHARRONS 42100 Saint-Etienne	15 200 € HT + avenant n° 1 Sans incidence financière + avenant n° 2 Sans incidence financière	2 240 € HT	

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : J'imagine qu'il n'y a pas de remarque par rapport à cela ?»

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 mars 2016.